



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.


Français ▼

## "DossierFacile" (propriétaire) : pour évaluer les dossiers des potentiels locataires (Service en ligne)

Premier ministre

Créez votre compte sur "DossierFacile.fr" pour demander aux candidats locataires d'y déposer leur dossier. "DossierFacile" vérifie que le dossier est complet et que les justificatifs fournis sont cohérents. "DossierFacile" vous informe alors des points de vigilance détectés pour chaque dossier déposé.

 **A noter** : "DossierFacile" est un service gratuit.

Accéder au  
service en ligne   
(<https://proprietaire.dossierfacile.fr/>)

Vérfifié le 22 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Accès à un logement privé : dossier de location du futur locataire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1169>)
- Caution du locataire (ou colocataire) dans un logement privé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31267>)
- Quelles sont les règles d'un "bail mobilité" ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34759>)